

07 nov 2013 -18:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 novembre 2013

Fixation du contingent de l'armée pour 2014

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour 2014.

Le contingent de l'armée sera limité à 32 115 militaires. Il s'agit du nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2014. Il se subdivise comme suit :

- maximum 30 940 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- maximum 475 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire précitée
- maximum 700 militaires du cadre de réserve qui peuvent être rappelés sous les armes

La Constitution prescrit que le contingent de l'armée doit être fixé chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>